

L'avis public à la concurrence du présent marché a fait l'objet d'une publication le 13/05/2019 sur [www.xmarches.fr](http://www.xmarches.fr) sous la référence 2018.80

**Pouvoir adjudicateur :**

Ville d'Épernay

7 bis avenue de champagne 51200 ÉPERNAY

marches.publics@ville-epernay.fr

Profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr>

Nature : Commune

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

**Objet du marché :**

Intitulé : 2018.80 OPTIMISATION DE LA FISCALITE LOCALE - Lot 1 : Lot unique

Objet de la délégation : 1/ Dans un premier temps, la Ville d'Épernay souhaite réaliser un diagnostic de ses ressources en assiette des taxes foncières (TF), Taxes d'Habitation (TH), et de toutes taxes portant sur les locaux d'habitation relevant de la compétence communale.

Les objectifs poursuivis par la Collectivité sont :

- De parfaire sa connaissance sur les caractéristiques fiscales de son territoire,
- D'améliorer l'équité fiscale sur l'ensemble de son territoire, notamment par l'harmonisation de ce dernier,
- D'identifier les leviers des ressources fiscales éventuellement disponibles, sans recours à l'augmentation des taux,
- D'accompagner la réflexion sur les actions potentielles de revalorisation.

Les résultats attendus par la collectivité sont :

- 1- Un état des lieux précis devra être réalisé. Il devra aboutir à la rédaction d'un rapport incluant les actions d'optimisation des bases fiscales ainsi que les préconisations.
- 2- Une estimation statistique des potentiels ainsi que le planning de réalisation devront être détaillés.

Le cas échéant, une proposition d'accompagnement déclinée notamment en plan d'actions devra être adressée à la collectivité, à l'issue du diagnostic, afin d'atteindre les objectifs ciblés dans le diagnostic et les préconisations.

2/ Dans un second temps, depuis la réforme des taxes d'urbanisme en 2012 et la mise en place de la taxe d'aménagement, la Ville d'Épernay constate une perte importante de ses recettes. Ainsi, la collectivité souhaite mettre en place une procédure de gestion de la taxe d'aménagement et avoir une visibilité sur les recettes attendues depuis la mise en œuvre de la réforme.

Cette phase devra permettre :

- 1- d'établir un diagnostic des recettes attendues depuis la mise en place de la taxe d'aménagement.

Ce dernier devra mettre en exergue en fonction des autorisations de construire ou d'aménager délivrées sur la période concernée, le montant des taxes que la collectivité aurait dû percevoir depuis la réforme par rapport aux recettes réellement perçues,

2- de définir une procédure de sécurisation des recettes afférentes,

3- d'élaborer des outils de calculs et de suivi de cette taxe,

4- d'accompagner la collectivité sur la concertation à mener avec les services de l'Etat quant à la méthodologie de travail à adopter,

5- de former les agents de la collectivité sur la gestion de la taxe d'aménagement

Le cas échéant, une proposition d'accompagnement déclinée notamment en plan d'actions devra être adressée à la collectivité, à l'issue du diagnostic, dans l'objectif de recouvrer les recettes manquantes depuis la mise en place de la réforme.

Type de marché : Services

Nomenclature (CPV) : 79311000-7 - Services d'études.

Lieu d'exécution : 51200 ÉPERNAY

### Critères d'attribution :

Qualité des prestations 60 %

Prix des prestations 30 %

Délai d'exécution 10 %

### Procédure :

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

### Attribution du marché :

Nombre d'offres reçues : 4

Date d'attribution : 27/03/2019

Montant final HT : 43 775 €

Opérateur économique attributaire :

**ALTRA CONSULTING**

40 RUE DE LIEGE - 75008 PARIS

France

Mail : secretariat@altraconsulting.fr

### Renseignements complémentaires :

Renseignements pouvant être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25, rue du Lycée

51036 Châlons-en-Champagne

Téléphone : 0326668687

Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25, rue du Lycée

51036 Châlons-en-Champagne

Téléphone : 0326668687

Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr

Introduction des recours :

Délais de recours précontractuel : possibilité de l'introduire entre le début de la procédure de passation et la signature du marché et dans les quelques jours suivant la date de notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre ;

Délai applicable en cas de demande d'annulation d'un acte détachable du contrat : 2 mois à compter de la publication, de l'affichage ou de la notification de l'acte attaqué (articles L 521-1 et R 421-1 du Code de

justice administrative) ;

Délai applicable pour un candidat non retenu en cas de demande d'annulation du marché lui-même : 2 mois à compter de la publication ou de l'affichage de l'avis de signature de ce marché

### Consultation du contrat :

Service auprès duquel la convention peut être obtenue ou consultable (dans le respect des secrets protégés par la loi) :

Ville d'Épernay

7 bis avenue de champagne

51200 ÉPERNAY